

République Française
 Département Haute-Corse
 Commune de FURIANI

Séance du 23 juin 2021

DCM N° 2021-54

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25
Date de la convocation		
16/06/2021		
Date d’Affichage		
24/06/2021		

L’an deux mil vingt et un

Et le vingt-trois juin

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, s’est réuni en visio-conférence avec publicité des débats, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

21 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, BERTOLUCCI Marie-Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, PORTA Marine, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

4 Membres absents excusés (procurations) :

M. FINI René a donné procuration à MME CROCE-AJACCIO Catherine

M. BATESTI Gilles a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique

M. FABRIZY Bernard a donné procuration à MME ALBERTINI Francine

M. MALPELI Stéphane a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

4 Absents : SILVESTRI Dominique, CAMUZAT Alexandre, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis

Monsieur SIMONI Pierre-Baptiste est nommé secrétaire.

Objet de la délibération : VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29, CONSIDERANT que le service de maternité de la Clinique MAYMARD fait l’objet de négociations en vue de décider de son avenir et que les syndicats et le personnel se mobilisent pour maintenir ce service essentiel, CONSIDERANT que cette affaire présente un intérêt local indéniable, OUI l’exposé de Madame Catherine AJACCIO, Adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

Motion de soutien à la Maternité MAYMARD.

DEMANDE

- A la Direction du Groupe Almaviva de maintenir le service de maternité, service de proximité qui apporte une réponse essentielle et adaptée aux besoins de la population.

APPORTE

- Son soutien total et entier au Personnel soignant qui œuvre chaque jour au bien-être et à la santé de leurs patients.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

